



Commission
d'accès à l'information
du Québec

Québec

Bureau 2.36
525, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone: 418 528-7741
Télécopieur: 418 529-3102

Montréal

Bureau 18.200
500, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Téléphone: 514 873-4196
Télécopieur: 514 844-6170

Sans frais: 1 888 528-7741 cai.communications@cai.gouv.qc.ca www.cai.gouv.qc.ca

PAR COURRIEL :

Québec, le 9 juillet 2019

Objet : Votre demande d'accès
N/Réf. : 1920023

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 11 juin 2019, afin d'avoir accès aux documents suivants :

« Le contenu des formations (guides, documents et présentations) traitant de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et conçus à des fins de formation que ce soit pour les employés de la Commission ou pour les organismes publics. La demande vise uniquement les documents utilisés à des fins de formation depuis le 1er juin 2018 et exclut les documents disponibles sur votre site internet ».

C'est avec plaisir que nous vous transmettons une copie des documents demandés.

Notez toutefois que conformément à l'article 12 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels¹, le droit d'accès à un document s'exerce sous réserve des droits relatifs à la propriété intellectuelle.

Ainsi, il est interdit de reproduire, adapter, publier, communiquer au public par quelque moyen que ce soit, traduire, exécuter ou représenter en public les

¹ RLRQ. c. A-2.1, la loi sur l'accès

documents transmis à quelque fin que ce soit sans l'autorisation de la Commission.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

« Original signé »

Rémi Bédard
Directeur de l'administration et
Responsable de l'accès aux documents et de
la protection des renseignements personnels

p.j. Avis de recours

- Document 1
- Document 2
- Document 3
- Document 4
- Document 5